

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5840

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Charbonnier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du développement global de la Porte des Alpes à Saint Priest, et plus spécifiquement dans l'objectif de parvenir à une maîtrise foncière de l'extension du parc technologique, la Communauté urbaine se propose d'acquérir l'immeuble ci-après désigné.

Il s'agit d'une parcelle de 7103 mètres carrés de terrain nu, cadastrée sous le numéro 20 de la section AV à Saint Priest.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, les propriétaires, les consorts Charbonnier, céderaient leur bien au prix de 284 120 F, prix accepté par les services fiscaux.

L'immeuble en cause est occupé par un exploitant agricole.

Les frais d'acte notarié sont évalués à 9 000 F ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette acquisition fera l'objet d'une imputation au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0261. Les frais d'acte notarié seront prélevés sur le budget de l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,